

seneschal pour nous garder des lansquenoyz (11), le 6^e de juillet mil v^e et xx et aultres petites despences (f^o 90).

Andrieu Bossar et François Vaulbertrand doiuent auoir treze liures sept solz tournois povr vne taxe faicte par Mess^{rs} les heleux (12) de la despence et journées qui demorarent en prison à Lyon, pour cause que Pierre Morin n'auoit pas payé les deniers deuz au roy sur la taille royalle et crue mise sus, l'an mil v^e xx, laquelle somme ledict Morin en est debiteur (f^o 91).

André Bergier doyt donner sept liures sept solz tornois, pour semblable somme est crediteur à ce sur le conte de la despence des quatre cheuaulx qui retornart de della les montz (13) le dernier de juing mil v^e xxii la somme de cinq liures troys solz tornois (f^o 91. V^o).

Claude Andro doit auoir deux liures huit solz tournois qv'il a poyé tant aux sergentz qui prire les beuf de sa grange, que pour despence que lesdits beufs fire à Dargoire lan mil v^e xxi.

Plus xx liures qu'il a deliuré à André Bergier, pour habiller à Lyon les francs archiers, au moys d'aoust 1522.

Plus viii liures vii solz qu'il a bailhé; c'est à sauoir v liures à Thomas Autermo pour vng alecret (14), et xxxv solz, à Bernard Roux, pour deulz verduns (15) et xxxii solz pour vngne haquebuste (16), pour ce party debiteur.

(11) Lansquenets (V. ci-dessus la note sur les *Albanais*).

(12) Les élus.

(13) C'est ainsi qu'on appelait la guerre conduite par François I^{er} et qui devait aboutir à la bataille de Pavie.

(14) *L'alecret* était un corcelet léger fait de mailles.

(15) *Verduns*, sabre, épée, sorte d'arme tranchante. Ménage (*Dict. étymologique de la langue française*), dit qu'on lui donna ce nom de la ville de Verdun, où on les fabriquait.

(16) L'haquebuste était une sorte de couleuvrine, de canon à la